

**Expéditeur : Service interministériel de défense et de protection civiles**

N° : 03 85 21 81 65 – 03 85 21 81 00

[pref-defense-protection-civile@saone-et-loire.gouv.fr](mailto:pref-defense-protection-civile@saone-et-loire.gouv.fr)

**Destinataires :**

- |  |                                    |
|--|------------------------------------|
| ◆ 4 sous-préfectures                           | ◆ DDPP, DDETS, DDT, DSDEN          |
| ◆ Conseil départemental (DRI)                  | ◆ COZEst                           |
| ◆ DT ARS, SAMU, SDIS, ATSU71                   | ◆ Groupement de Gendarmerie, DDPN  |
| ◆ Opérateurs téléphonie                        | ◆ Associations de sécurité civile, |
| ◆ E.r.D.F./G.r.D.F, APRR, SNCF, DIR Centre Est | ◆ Médias locaux                    |



**DÉCLENCHEMENT ALERTE CANICULE – Dimanche 11 août 2024**

Une alerte météorologique de niveau ORANGE qui débute à midi le 11 août 2024 a été émise par Météo-France pour un phénomène de canicule.

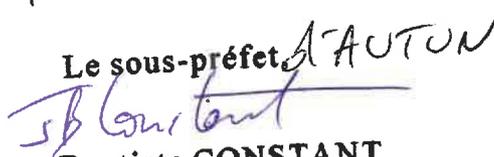
Compte tenu de la persistance de fortes chaleurs diurnes et nocturnes annoncées, j'ai décidé d'activer l'alerte « canicule ». Cette activation implique une mobilisation des services de l'État, des collectivités territoriales, des opérateurs nationaux et régionaux, des établissements sanitaires et hospitaliers, des associations de soins et d'aides à domicile qui se traduit notamment par :

- le renforcement des actions de communication afin de rappeler les messages de prévention et les recommandations pour lutter contre les effets de la canicule ;
- le recensement des personnes âgées ou handicapées à risque, isolées en les incitant à s'inscrire sur les registres communaux et assurer des visites régulières desdites personnes ;
- le soin à apporter aux autres publics sensibles, dont les enfants, les salariés exposés et les personnes dans la rue ;
- faire connaître au public les lieux de rafraîchissement accessibles à tous gratuitement (ex : gymnase, bibliothèque, etc.) ;
- alerter les organisateurs de manifestations sportives ou en plein air sur la nécessité d'adapter leur programme pour prendre en compte les risques liés à la canicule ;
- mobiliser les associations de solidarité, de sécurité civile et les associations s'occupant des personnes âgées dépendantes ;
- assurer une surveillance sanitaire en vue de garantir la permanence des soins et le bon fonctionnement des établissements de santé et d'accueil pour personnes âgées et handicapées.

Ce niveau d'alerte sera maintenu jusqu'à sa levée dans les mêmes formes.

Pour le préfet,

Le sous-préfet

  
**Jean-Baptiste CONSTANT**